



<https://latribunelibre.com/emploi/technicien-bureau-d'études-electricité-f-h>

Technicien bureau d'études électricité F/H

Description

Rattaché(e) au responsable du bureau d'études, vous intervenez en appui aux équipes sur deux missions principales : les études d'exécution électrique ainsi que les études de prix.

Les missions :

Vous êtes en contact direct avec les Chefs de chantiers sous l'autorité hiérarchique du Responsable d'Affaires.

Vous serez en charge de plusieurs projets en simultané :

- Réponse aux appels d'offres publics / privés
- Rédaction de mémoires techniques
- Proposition de variantes techniques
- Réalisation des études d'exécution des affaires : études, schémas, dimensionnement de réseau, plans d'implantation, nomenclatures et approvisionnements.
- Prise en charge de l'intégralité du process de la pré-étude jusqu'à la réception finale de l'affaire.
- Participation aux réunions de chantier en soutien au RA.

Le poste :

- Poste basé à Limoges
- Statut ETAM Bureau
- Salaire : 26 à 30 K€ sur 13.3 mois
- 22 jours de RTT/an
- Intéressement/ Participation/ Primes

Qualifications

Issu(e) d'une formation de niveau Bac +2 dans le domaine de l'électricité, vous possédez une expérience réussie sur le poste de Technicien Bureau d'Etudes.

Vous connaissez le domaine de l'électricité tertiaire ou industrielle et vous avez idéalement acquis une expérience de terrain ou une expertise technique dans ce domaine.

La connaissance du logiciel Quick-Devis et de logiciels 3D est un vrai plus. Vous maîtrisez les outils informatiques dont Autocad.

Vous êtes une personne rigoureuse, organisée, autonome, et faisant preuve d'un très bon relationnel.

Envie de rejoindre l'aventure ? POSTULEZ !

Organisme employeur

Conseil recrutement Manpower

Type de poste

Temps plein

Secteur

ACTIVITÉS DES AGENCES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Lieu du poste

87085, LIMOGES, LIMOGES, France

Salaire de base

26000 € - Salaire de base
30000 €

Date de publication

16 septembre 2024 à 09:01

Valide jusqu'au

16.10.2024